



# Amélioration de la connaissance statistique des associations du champ jeunesse et sports

## Tableau de bord statistique

Observatoire régional de l'économie sociale et solidaire de Basse-Normandie



## // Présentation des sources

### ► Source DADS (Déclaration Annuelle des Données Sociales) - INSEE

Unique source statistique permettant d'analyser les établissements et leurs effectifs salariés en France métropolitaine. Elle permet l'analyse des salaires et des emplois dans l'ensemble des secteurs privés et semi-public, y compris des services de l'Etat à caractère industriel et commercial (grandes entreprises), des collectivités territoriales et des hôpitaux publics. La **Déclaration Annuelle des Données Sociales (DADS)** est une formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés, en application de l'article R243-14 du code de la Sécurité sociale (Décret du 24 mars 1972) et des articles 87.240 et 241 de la loi 51-711 du 7 juin 1951 du code Général des Impôts.

Le champ de l'exploitation des DADS par l'INSEE couvre l'ensemble des employeurs et de leurs salariés, sauf :

- les activités extra-territoriales (division 99 de la NAF rév. 2).
- les établissements implantés à l'étranger employant des salariés qui relèvent de la sécurité sociale française, mais exerçant leur activité hors de France

POSTE NON ANNEXE, POSTE ANNEXE

Les utilisations les plus fréquentes des DADS concernent les postes **non annexes** seulement. Un poste est considéré dans les DADS comme non annexe ou " vrai emploi " s'il atteint certains seuils en termes de rémunération et de volume de travail. Dans le cas général et depuis 2002, si la rémunération nette est supérieure à 3 SMIC mensuels ou si la durée d'emploi dépasse 30 jours et 120 heures et 1,5 heures par jour, le poste est non annexe. Sinon, le poste est considéré comme annexe.

La proportion de postes annexes est d'environ 22%. Pour certains domaines particuliers (saisonnalité par exemple) la prise en compte de l'ensemble des postes est justifiée.

CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE

Depuis la validité 2009, la PCS (Profession et Catégorie Socioprofessionnelle) est codifiée selon la nomenclature PCS-ESE 2003 sur 4 positions à partir du libellé d'emploi déclaré par l'employeur.

REMUNERATION BRUTE

Elle comprend l'intégralité des sommes versées au salarié au titre de son contrat de travail, y compris intéressement et participation, avant toutes déductions de cotisations sociales obligatoires, CSG, CRDS.

### ► Source SIRENE (Répertoire des entreprises et des établissements de France) - INSEE

Ce répertoire dont la gestion est assurée par l'INSEE centralise les informations sur l'ensemble des entreprises et des établissements de France. Il permet notamment d'obtenir des informations individuelles sur les établissements : localisation, date de création, secteur d'activité

Sont inscrites au répertoire SIRENE toutes les personnes physiques ou morales :

- immatriculées au registre du commerce et des sociétés ;
- immatriculées au répertoire des métiers ;
- employant du personnel salarié ;
- soumises à des obligations fiscales ;
- bénéficiaires de transferts financiers publics.



# Données de cadrage

## Ensemble du champ Jeunesse et Sports

### // Avant-propos

La définition du périmètre statistique du champ jeunesse et sport a fait l'objet d'un groupe travail partenarial piloté par la DRJSCS et la CRESS Basse-Normandie, associant les Directions départementales de la cohésion sociale (Calvados, Manche, Orne), la Région Basse-Normandie, Uniformation, le CRAJEP, la CPCA, le CROS et l'INSEE. La méthodologie est présentée dans le document « Guide Méthodologie » disponible en téléchargement sur le portail de la DRJSCS et de la CRESS Basse-Normandie. Les données ci-après concernent l'ensemble du champ associatif employeur de la jeunesse et des sports.

Dans le cadre de ce travail, deux sous-catégories ont également été définies pour l'analyse du secteur. Les tableaux de bord présentant les données détaillées sont également disponibles en téléchargement :

- **Les activités liées au sport** : clubs de sports, fédérations sportives (comités, ligues, etc.)
- **Les activités socio-culturelles et d'animation** : associations d'éducation populaire, centres de vacances, centres aérés, accueil de jeunes enfants

### // Le champ jeunesse et sports dans le paysage associatif bas-normand

Le champ de la jeunesse et des sports se caractérise par un grand nombre de petites associations au regard de l'ensemble du secteur associatif régional. Alors qu'il représente 24,5% des établissements, le champ emploie 8,6% des salariés (7,6% rapporté en ETP). Ainsi, le nombre d'emploi moyen par association dans le champ jeunesse et sport bien en deçà de la tendance régionale observé pour l'ensemble des associations. Le nombre d'emploi par structures est particulièrement faible dans les activités liées au sport (2,5 emplois correspondant à 1,6 ETP) et il reste inférieur à la tendance régionale pour les activités socio-culturelles et d'animation (7,2 emplois correspondant à 5,6 ETP).

#### 1.1 Poids du champ jeunesse et sports dans l'ensemble du secteur associatif employeur

	Nombre établissement	Effectif salarié	ETP	Masse salariale brute
Champ jeunesse et sport	839	3 348	2 395,6	55 163 367
Ensemble du secteur associatif employeur	3 422	38 937	31 407,2	744 080 575
<b>Poids du Champ jeunesse et sport</b>	<b>24,5%</b>	<b>8,6%</b>	<b>7,6%</b>	<b>7,4%</b>

Source : INSEE DADS 2009 – traitement CRESS Basse-Normandie. Champ : ensemble des postes non annexes (hors intérimaires)

#### 1.2 Nombre d'emploi moyen par associations

	Nombre emploi moyen par association	Nombre d'ETP par association
Activités liées au sport	2,5	1,6
Activités socio-culturelles	7,2	5,6
<b>Champ jeunesse et sport</b>	<b>4</b>	<b>2,9</b>
Ensemble du champ associatif employeur	11,4	9,2

Source : INSEE DADS 2009 – Traitement CRESS Basse-Normandie

#### 1.3 Nombre de salariés sur nombre d'ETP

	Nombre de salariés / Nombre d'ETP
Activités liées au sport	0,63
Activités socio-culturelles	0,77
<b>Champ jeunesse et sport</b>	<b>0,72</b>
Basse-Normandie - Association	0,81
<b>Basse-Normandie - ESS</b>	<b>0,84</b>
<b>Ensemble de l'économie</b>	<b>0,86</b>

Source : INSEE DADS 2009 – Traitement CRESS Basse-Normandie

On observe également une part plus importante d'emplois à temps partiels dans le champ de la jeunesse et des sports. Le rapport entre le nombre de salariés et nombre d'ETP s'établit à 0,72 pour le champ jeunesse et sport, contre 0,81 pour l'ensemble des associations.



## 1.4 Masse salariales brutes par ETP

	Masse salariale brute par ETP
Activités liées au sport	23 567
Activités socio-culturelles	22 711
<b>Champ jeunesse et sport</b>	<b>23 027</b>
Ensemble du champ associatif	23 691
<b>Ensemble de l'ESS</b>	<b>26 774</b>
<b>Ensemble de l'économie</b>	<b>28 407</b>

Source : DADS 2009 – Traitement CRESS Basse-Normandie

Champ : ensemble des postes non annexes (hors intérimaires)

Les salariés du champ jeunesse et sports perçoivent une rémunération brute annuelle par ETP proche de celle des salariés des autres secteurs associatifs (23 027 euros contre 23 691 euros). Les rémunérations du secteur associatif restent en moyenne inférieures à celles attribuées dans le champ de l'économie sociale et solidaire (26 774) et dans l'ensemble de l'économie régionale (28 407).

## // Chiffres clés champ jeunesse et sports

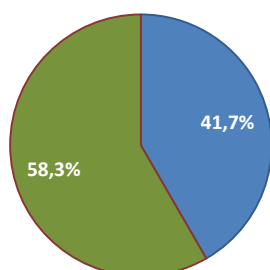
Le secteur de la jeunesse et des sports emploie **3 348 salariés** au 31 décembre 2009, soit 8,6% de l'emploi associatif salarié de la Région. Il représente près de **25% des associations régionales** avec 839 établissements recensés.

### 2.1/ Chiffres clés champ jeunesse et sports en Basse-Normandie

	Nombre établissement	Effectif salarié	ETP	Masse salariale brute
Activités liées au sport	569	1 395	885,03	20 857 119
Activités socio-culturelles	270	1 953	1 510,58	34 306 248
<b>Champ jeunesse et sport</b>	<b>839</b>	<b>3 348</b>	<b>2395,61</b>	<b>55 163 367</b>

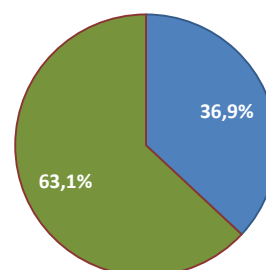
Source : DADS 2009 – Traitement CRESS Basse-Normandie. Champ : ensemble des postes non annexes (hors intérimaires)

### 2.2/ Répartition des emplois au 31.12



■ 1 - Activités liées au sport ■ 2 - Activités socio-culturelles

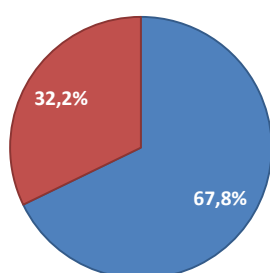
### 2.3/ Répartition des emplois en ETP



■ 1 - Activités liées au sport ■ 2 - Activités socio-culturelles

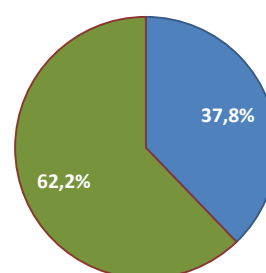
Bien que les associations exerçant des activités liées au sport soient les plus nombreuses (68% du champ jeunesse et sports), **les emplois sont majoritairement répartis dans les activités socio-culturelles et l'animation** (58% des emplois et 63% des ETP). Si la répartition de la masse salariale brute est relativement bien corrélée à celle des emplois en ETP, on observe cependant un écart de rémunérations en faveur des salariés exerçant dans les associations liées au sport.

### 2.4/ Répartition du nombre d'établissements



■ 1 - Activités liées au sport ■ 2 - Activités socio-culturelles

### 2.5/ Répartition de la masse salariale brute



■ 1 - Activités liées au sport ■ 2 - Activités socio-culturelles



## // Localisation de l'activité

### Cartographie des associations employeuses du champ jeunesse et sports en Basse-Normandie (cf. page 5)

Le tissu associatif dans le champ jeunesse et sports est relativement homogène sur le territoire régional. Seules certaines zones rurales plus éloignées des pôles urbains présentent un maillage un peu plus lâche.

#### Localisation des emplois et des rémunérations par département

	Effectif salarié	ETP	Masse salariale brute
14 - CALVADOS	1 787	1 217,10	29 448 438
50 - MANCHE	1 089	859,12	18 678 722
61 - ORNE	472	319,39	7 036 207
<b>ENSEMBLE</b>	<b>3 348</b>	<b>2 395,61</b>	<b>55 163 367</b>

Source : DADS 2009 – Traitement CRESS Basse-Normandie

Champ : ensemble des postes non annexes (hors intérimaires)

#### Part des emplois et des rémunérations par département

	Effectif salarié	ETP	Masse salariale brute
14 - CALVADOS	53,4%	50,8%	53,4%
50 - MANCHE	32,5%	35,9%	33,9%
61 - ORNE	14,1%	13,3%	12,8%
<b>ENSEMBLE</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

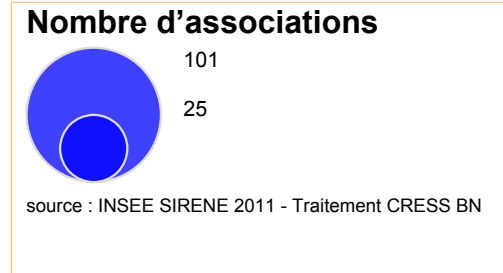
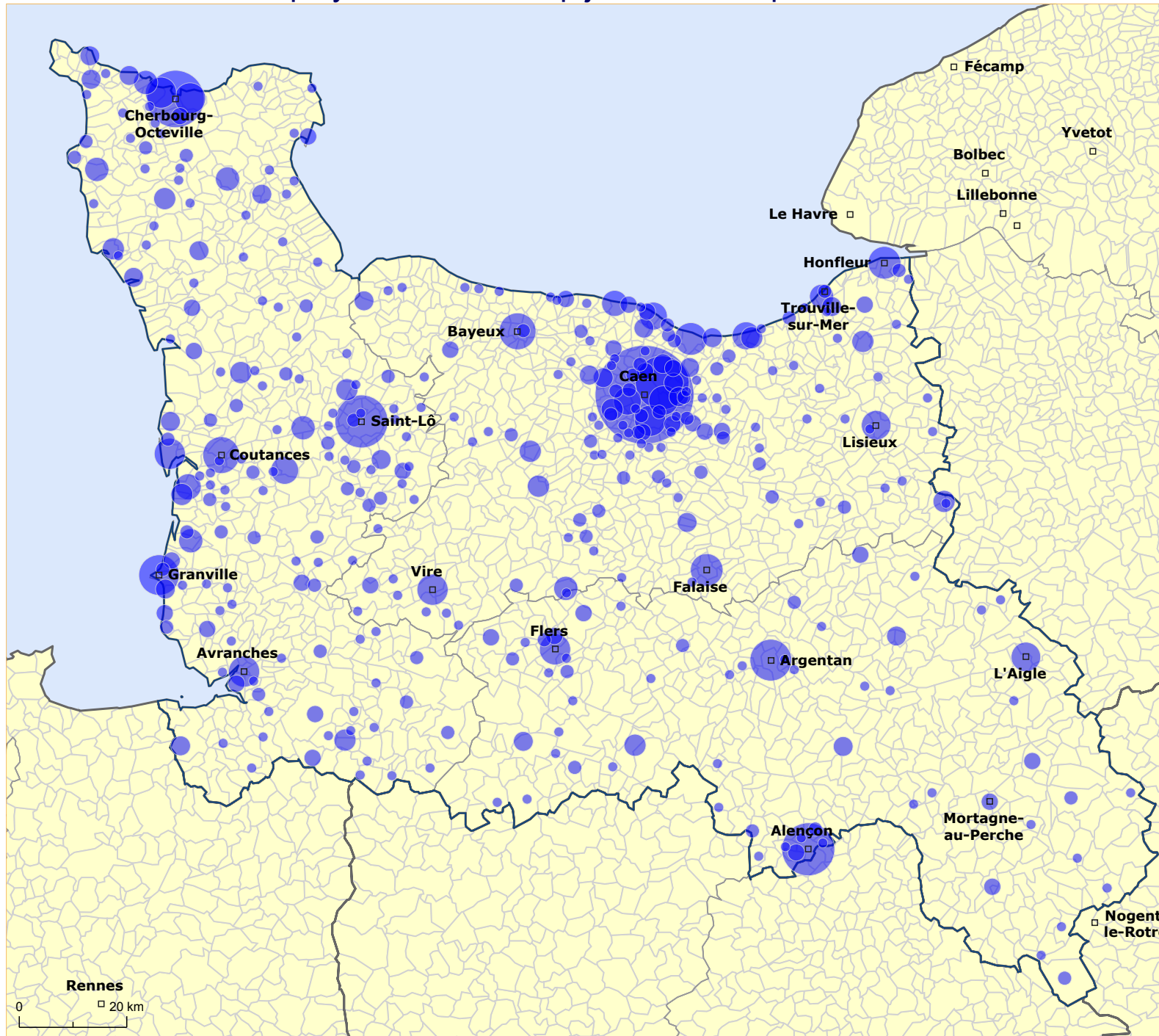
Source : DADS 2009 – Traitement CRESS Basse-Normandie

Champ : ensemble des postes non annexes (hors intérimaires)

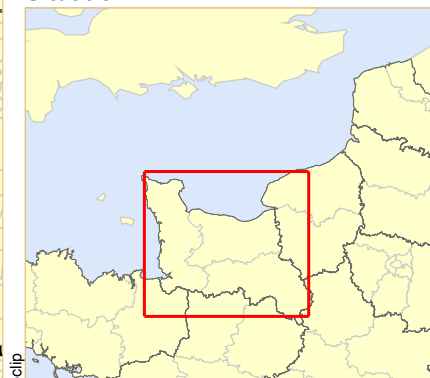
En comparaison avec le poids relatif occupé par l'emploi associatif tous secteurs confondus dans les départements bas-normands (Calvados : 46% ; Manche : 28% ; Orne : 26%), l'emploi salarié du champ jeunesse et sports est surreprésenté dans le Calvados (53%) et dans la Manche (34%), mais en retrait dans l'Orne (13%).



# Les associations employeuses du champ jeunesse et sports en Basse-Normandie



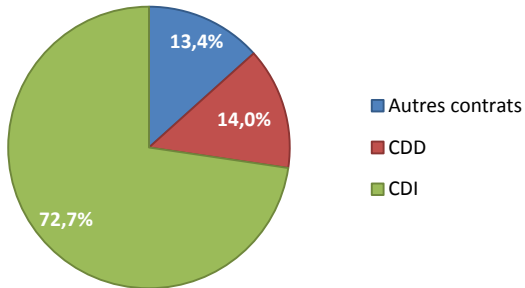
### Situation



## // Conditions de travail

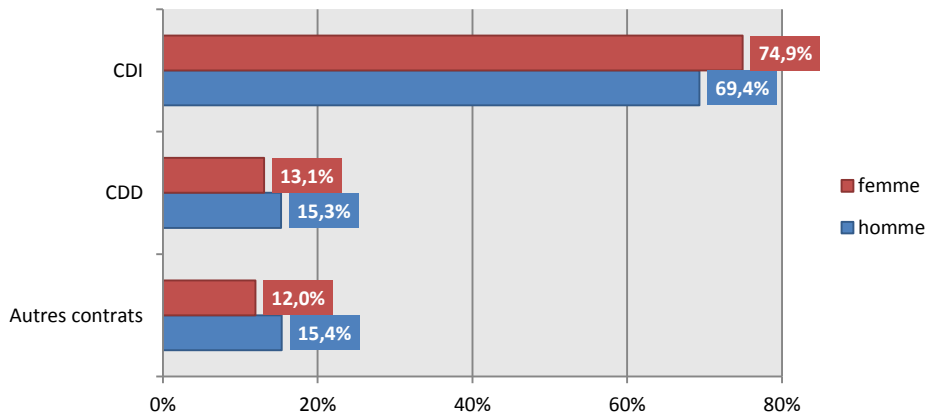
La majorité des salariés « permanents » travaillant dans une association sont en CDI (73%) dans le secteur jeunesse et sports. Il faut cependant rappeler que le secteur se caractérise par une forte présence d'emplois saisonniers, non pris en compte dans ce graphique (cf. Source des données). Les femmes occupent plus souvent des emplois en CDI (74,9%) que les hommes (69,4%).

### Répartition par contrats de travail



Source : DADS 2009 – Traitement CRESS Basse-Normandie  
Champ : ensemble des postes non annexes (hors intérimaires)

### Répartition des contrats de travail par genre



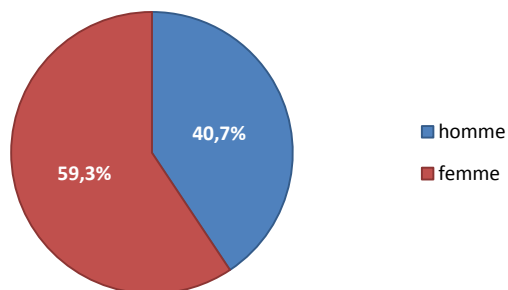
Source : DADS 2009 – Traitement CRESS Basse-Normandie  
Champ : ensemble des postes non annexes (hors intérimaires)



## // Profil des salariés

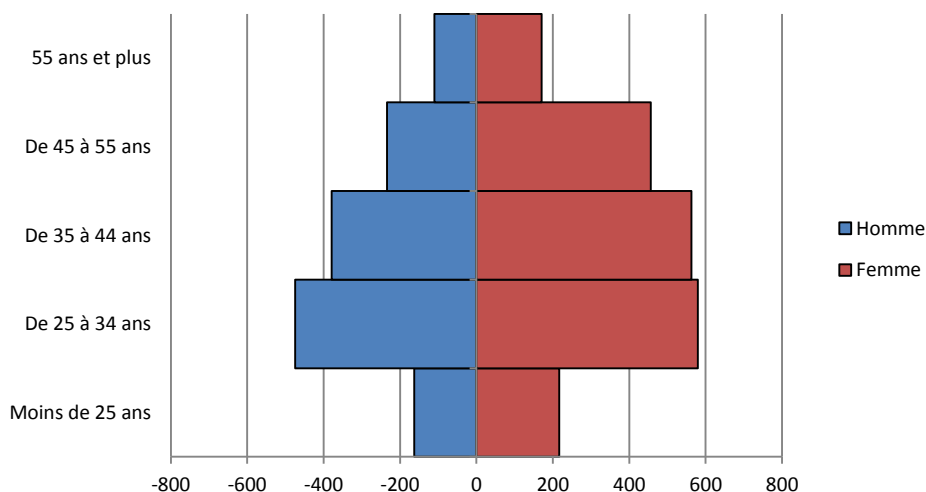
Les emplois du champ jeunesse et sports sont majoritairement occupés par des femmes (60%). La répartition des emplois par tranche d'âge montre un âge moyen relativement jeune dans le secteur (entre 25 et 45 ans). Les moins de 25 ans apparaissent sous-représentés, cependant cette tranche d'âge exerce le plus souvent dans le cadre d'emplois saisonniers qui sont pris en compte que partiellement dans les données présentées. Les plus de 55 ans occupent 8,5% des emplois, soit 281 salariés.

### Répartition des salariés par genre



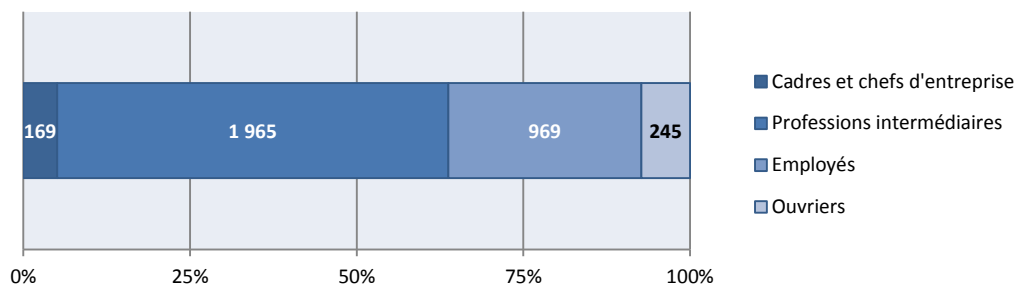
Source : DADS 2009 – Traitement CRESS Basse-Normandie  
Champ : ensemble des postes non annexes (hors intérimaires)

### Répartition des salariés par tranche d'âge et par genre



Source : DADS 2009 – Traitement CRESS Basse-Normandie  
Champ : ensemble des postes non annexes (hors intérimaires)

### Les emplois par catégorie socio-professionnelle (CSP)

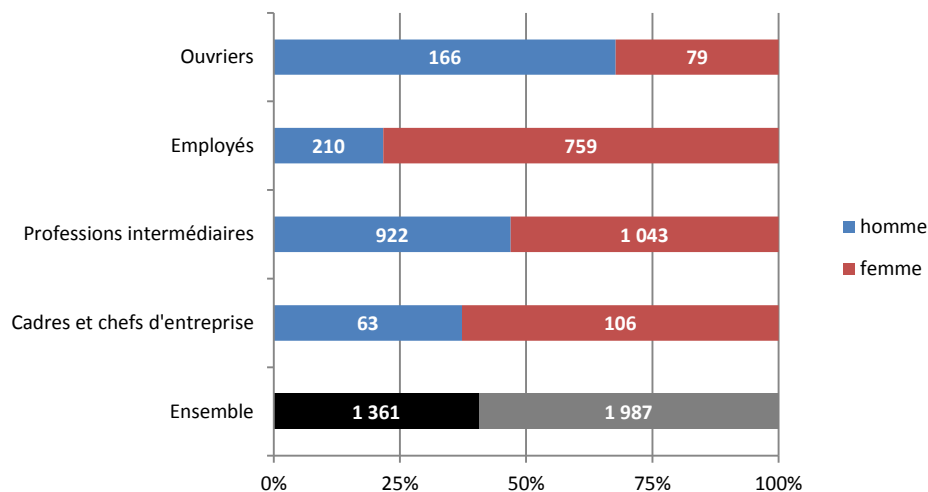


Source : DADS 2009 – Traitement CRESS Basse-Normandie  
Champ : ensemble des postes non annexes (hors intérimaires)





## Répartition des emplois par genre et par catégories socio-professionnelle (CSP)



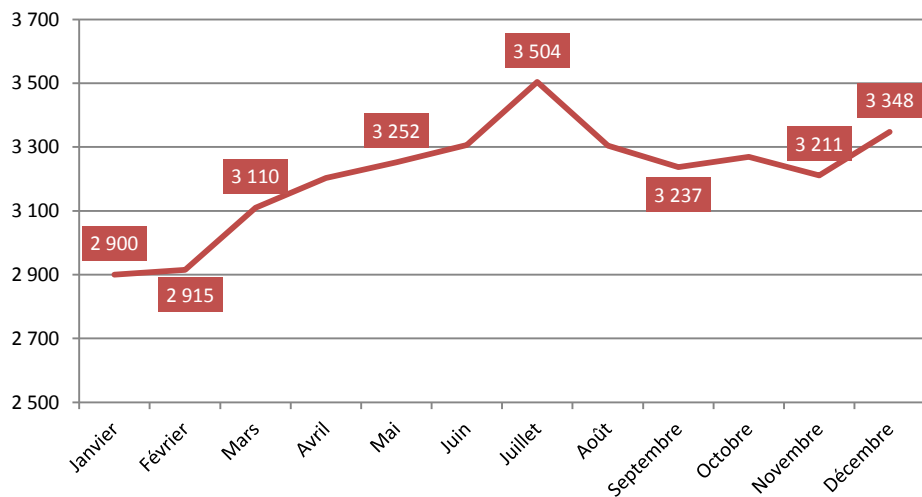
Source : DADS 2009 – Traitement CRESS Basse-Normandie

Champ : ensemble des postes non annexes (hors intérimaires)

## 6/ Saisonnalité

Le secteur de la jeunesse et des sports est particulièrement sensible aux variations saisonnières de l'emploi : multisalariat et pluriactivité dans le domaine du sport, recours aux emplois saisonniers dans les activités socio-culturelles et d'animation. Les données présentées ci-après ne rendent pas compte dans leur totalité de l'effet de la saisonnalité, le champ couvert (postes non annexes) ne permettant pas d'apprécier l'ensemble des mouvements saisonniers (cf. Source de données).

### Nombre d'emploi à la fin de chaque mois en 2009 – Ensemble du champ Jeunesse et Sports



Source : DADS 2009 – Traitement CRESS Basse-Normandie

Champ : ensemble des postes non annexes (hors intérimaires)

